

Maladie	Période minimale d'exclusion pour des cas
Diphthérie	Exclure jusqu'à obtention d'un accord médical (certificat écrit d'un médecin).
Coqueluche (toux coquelucheuse)	Si des personnes à risque élevé sont présentes, exclure jusqu'à cinq jours après le début du traitement OU, si aucun traitement n'a été administré, jusqu'à trois semaines après l'apparition de la toux caractéristique ou jusqu'à ce que la toux soit terminée, le premier des deux prévalant.
Infection (SGA) streptocoques du groupe A (pharyngite, amygdalite [angine à streptocoques], scarlatine, impétigo)	Exclure jusqu'à 24 heures après le début du traitement antibiotique.
SARM (Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline)	L'exclusion n'est généralement pas requise (sauf si les lésions cutanées, comme les furoncles, ne peuvent être recouvertes). Consulter un médecin pour connaître son opinion sur une participation à des sports de contact.
Mononucléose (infection à virus Epstein-Barr)	Non requise
Infection à cytomégalovirus	Non requise
Rougeole	Exclure jusqu'à quatre jours après l'apparition de l'éruption cutanée.
Oreillons	Exclure jusqu'à cinq jours après le gonflement des glandes si des personnes contactes non immunisées sont présentes.
Rubéole	Exclure jusqu'à sept jours après l'apparition de l'éruption cutanée.
Varicelle (picote)	Exclure jusqu'à ce que l'enfant se sente assez bien pour retourner à l'école.
Zona (herpès zoster)	L'exclusion n'est généralement pas requise (sauf si les lésions cutanées [marques] ne peuvent être recouvertes).
Cinquième maladie (érythème infectieux, syndrome des « joues giflées »)	Non requise. Une fois que l'éruption apparaît, l'enfant n'est plus contagieux.
Roséole infantile (sixième maladie, exanthème subit)	Non requise
Gastro-entérite (diarrhée et/ou vomissements)	Exclure les élèves qui ne peuvent observer une bonne hygiène personnelle jusqu'à l'arrêt des diarrhées. Des périodes d'exclusion plus longues pourront être nécessaires pour certaines causes de gastro-entérite et dans les situations d'éclosion. Communiquer avec la Santé publique pour obtenir des conseils.
Hépatite A	Exclure jusqu'à une semaine après l'apparition de la maladie ou de la jaunisse.
VIH, hépatite B, hépatite C	Non requise
Conjonctivite (yeux roses)	En cas d'écoulement épais blanc ou jaune (paupière(s) collée(s) ou cils encroûtés), de fièvre, de la douleur oculaire, de gonflement des paupières ou d'écoulement aqueux, exclure jusqu'à ce que la personne ait consulté un médecin (un minimum de 24 heures de traitement peut être indiqué avant le retour à l'école). Les enfants dont les yeux sont roses, mais qui ne présentent pas ou peu d'écoulement transparent ou aqueux, sans fièvre, sans douleur oculaire ou sans rougeur aux paupières n'ont pas à être exclus.
Boutons de fièvre (herpès simplex)	L'exclusion n'est généralement pas requise (sauf en cas de salivation importante et incontrôlable).
Maladie pieds-mains-bouche	L'exclusion n'est généralement pas requise (sauf en cas de salivation importante et incontrôlable).
Muguet (candidose)	Non requise
Molluscum contagiosum	Non requise
Verrues	Non requise
Gale	Exclure jusqu'à 24 heures après le traitement.
Pédiculose (poux)	Non requise
Dermatomycose	Exclure jusqu'au début du traitement.
Oxyures	Non requise

Pour éviter de perturber la scolarisation de l'enfant, communiquer avec la Santé publique afin d'obtenir des conseils si la période d'exclusion, pour quelle que maladie que ce soit, dépasse une semaine.